



LE SALARIE COMPETENT

Structures de plus 300 personnes

- Programme de Formation -

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la démarche d'évaluation des Référents Prévention.
- Comprendre la démarche d'élaboration et de planification des actions de prévention et suivre la mise en œuvre de ces actions.
- Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les acteurs internes et externes de l'entreprise et/ou des collectivités territoriales.
- Connaître les conséquences des accidents du travail (coûts directs et indirects).
- Interpréter les composantes de la démarche d'évaluation des risques professionnels selon le référentiel national des compétences de base en prévention
- Connaître la modélisation d'un AT, des RPS et de la maladie professionnelle.
- Comprendre l'incendie et les Troubles Musculo Squelettiques.

Contenu

- Réglementation en vigueur : code du travail, code de la sécurité sociale, code pénal, arrêtés, circulaires, décret
- Modélisation de l'AT, des RPS et de la maladie professionnelle :
 - situation dangereuse - danger - exposition
 - facteur déclenchant - événement dangereux - lésion
- Différenciation entre prévention, protection et réparation
- Différenciation entre travail réel et travail prescrit
- Méthode d'évaluation des risques (selon le réseau prévention)
- Comment proposer des mesures de prévention
- Communication interne

Méthodes pédagogiques

- Alternance entre présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques
- Présentation d'outils pouvant être utilisés après ajustement en fonction des spécificités des entreprises
- Projections de films,
- Travail en intersession
- Bonus : Chaque participant recevra un document de synthèse en fichiers numériques sur clé USB

Evaluation et validation de la formation

- Questionnaire de positionnement initial (type QCM)
- Reformulation tout au long de la formation
- Evaluation finale type QCM, Remise d'une attestation de formation

Informations pratiques

- | | |
|--|--|
| Public : Tout salarié en charge de la prévention dans sa structure | Durée : 5 jours soit 35 heures + travail en intersession |
| Prérequis : aucun | Participants : 12 personnes au maximum |
| Dates et Lieu : à définir | |